



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01967

Numéro SIREN : 830 795 704

Nom ou dénomination : 4 CAD IOT

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 14592

4 CAD IOT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 rue du Moulin Cassé – 44340 BOUGUENAIS
RCS NANTES 830 795 704

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 AOUT 2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Déposé au Greffe

le 28 NOV. 2017

sous le N° 14592

RCS N° 17 B 1967

L'an deux mil dix-sept,

Le trente et un août,

A 19 heures,

Les associés de la société "4 CAD IOT", société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, divisé en 100.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane LETHEULE, cogérant.

Sont présents :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Monsieur Olivier FRESSE
Propriétaire de | 3.000 parts |
| ▪ Monsieur Julien DECREMPS
Propriétaire de | 9.000 parts |
| ▪ Monsieur Richard MURAWKA
Propriétaire de | 9.000 parts |
| ▪ Monsieur Lionel BOURELLY
Propriétaire de | 9.000 parts |
| ▪ Société "HEDOS",
représentée par Monsieur Stéphane LETHEULE
Propriétaire de | 70.000 parts |

Soit ensemble les CENT MILLE parts, ci
composant le capital social.

100.000 parts

=====

44 R4

OF 07 50

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Il déclare que le rapport susvisé de la gérance et le texte des résolutions proposées ont été remis aux associés dans les délais légaux et dans le même temps tenus à leur disposition au lieu du siège social et qu'ainsi, ils ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- démission de Monsieur Olivier FRESSE de ses fonctions de cogérant,
- pouvoir pour les formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, sans débat entre les associés et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

prend acte de la démission de Monsieur Olivier FRESSE de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et le dispense du préavis et des conditions de forme de la notification de sa décision figurant à l'article 16 des Statuts.

Elle décide que Monsieur Olivier FRESSE ne sera pas remplacé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal et de toutes pièces annexes afin d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévue par la loi.

12 RN
OF VB JD

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Olivier FRESSE

Monsieur Julien DECREMPS

Monsieur Richard MURAWKA

Monsieur Lionel BOURELLY

Société "HEDOS"
représentée par Monsieur Stéphane LETHEULE



Certifié conforme

DF RH
UZ JD

Monsieur Olivier FRESSE
27 l'Effeterie
44680 SAINT MARS DE COUTAIS

4 CAD IOT
1 rue du Moulin Cassé
44340 BOUGUENNAIS

SAINT MARS DE COUTAIS,
le 31 août 2017

LETTRE REMISE EN MAINS PROPRES

Messieurs,

Je vous informe par la présente démissionner de mes fonctions de cogérant de la société "4 CAD IOT", à compter du 31 août 2017.

Je vous remercie en conséquence de me dispenser du préavis et des conditions de forme de la notification de ma décision prévus à l'article 16 des Statuts.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier FRESSE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.